

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe Maire

Etaient présents : Monsieur CHALINE, Monsieur LE BORGNE, Madame CHARBONNIER, Madame BARBIER, Monsieur RIBEAUCOURT, Monsieur LAIZEAU Boris, Madame BORE, Monsieur BELLEC, Madame CHAVANNEAU, Monsieur COLLEAU, Monsieur HUBEAU, Madame DEROUET, Madame IVALDI, Monsieur MENARD, Madame PERON Corinne, Monsieur PERRETIN, Madame SURATEAU

Absents excusés : Monsieur LANGUILLE François
Monsieur PELLERIN Cyril

Secrétaire de séance : Monsieur HUBEAU Alain

Le conseil municipal vote par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le compte rendu de la précédente réunion (Abstentions de Madame BARBIER Marie-Claude – Madame IVALDI Emmanuelle)

Courriers

Monsieur le Maire donne lecture de différents courriers

Invitation à l'assemblée générale de l'Etoile qui aura lieu le 19/09 à 20 heures à la salle de l'Etoile.

Courrier d'information de l'organisation d'un camp de scout du 11 au 15 juillet au 150 impasse de Fortemaison pour un groupe de 19 enfants de 6 à 13 ans

Plusieurs courriers de remerciements pour le versement de subvention : Présence et Vie, Les restos du Cœur, Comité d'animation de Bouzonville en Beauce.

Le conseil départemental nous informe de l'attribution d'une subvention de 28 140 € pour les travaux d'enfouissement de réseau Route de L'Aumonnet et rue Neuve.

La Préfecture nous informe de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR d'un montant de 18 244 € pour la mise en place d'un city park à Bouzonville en Beauce.

DELIBERATIONS

D0024/2025 - Budget commune - Admissions en non valeurs

La Trésorerie de Pithiviers adresse au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant de 740.44 € sur les années 2022 et 2023, pour des impayés d'eau et d'assainissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Selon les élus, l'objet de la dette doit faire partie d'une succession suite au décès de la personne, voir quel était le notaire en charge de ce dossier avant d'admettre en non-valeur une grande partie de la somme demandée

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DÉCIDE par 17 voix POUR et 0 voix CONTRE

D'ADMETTRE en non-valeur

- N° de pièce T-721243630032-2 pour un montant de 0.01 €

DE REFUSER D'ADMETTRE en non-valeur les créances suivantes :

- N° de pièce T721297650032-2 pour un montant de 27.11
- N° de pièce T721297650032-1 pour un montant de 325.84 €
- N° de pièce T721244740032-2 pour un montant de 69.16 €
- N° de pièce T721244740032-1 pour un montant de 318.32 €

D0025/2025 - Mise à disposition de salles communales pour des réunions électorales

Monsieur le Maire souhaiterait fixer une règle lors des demandes d'occupation des salles communales par des candidats à des élections quelque soit le type d'élections.

Les membres du conseil municipal proposent que les tarifs habituels de location des salles soient appliqués pour l'ensemble des candidats aux élections à l'exception des candidats aux élections municipales, qui pourront bénéficier de la gratuité de la salle 2 en fonction des disponibilités de la salle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- D'appliquer le tarif en vigueur au moment de la demande de réservation des salles pour l'organisation de réunion pré-électorales à l'exception des candidats aux élections municipales qui pourront bénéficier de la gratuité de la salle 2 en fonction des disponibilités.

D0026/2025 - Terrain Consorts GUY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la famille GUY qui remet en question le prix de vente de leur terrain approuvé en conseil municipal du 20 mai dernier de 150 000 €. Ils proposent un prix de 186 000 € correspondant à 33 € du mètre carré.

Il est rappelé que la commune a fait procéder à des pré-fouilles pour un cout d'environ 6 000 €, ainsi que le bornage des parcelles. Monsieur LAIZEAU précise que la commune peut se contenter de racheter la partie permettant d'agrandir le cimetière et l'accès à la route en faisant valoir son DPU sans acheter la totalité des 5 661 m².

Après discussion, le conseil municipal approuve :

- le prix de 150 000 € déjà approuvé par la délibération D0020-2025 du 20 mai 2025
- ou l'achat uniquement de la partie nécessaire pour l'agrandissement du cimetière soit environ 1 400 m²

Une proposition écrite dans ce sens sera faite à la familleGuy.

La Grande Raye – Diagnostic rapport archéologique

Les élus ont pris connaissance du rapport du diagnostic archéologique de La Grande Raye. Nous restons en attente de sa validation par les services de l'Etat.

Affaires diverses

Recensement de la population : Les élus sont informés que le recensement de la population aura lieu du 14/01 au 14/02/2026. Le recrutement de 4 agents recenseurs sera nécessaire.

Au préalable, il faut modifier toutes les adresses de la base de données qui ont été modifiées suite au changement de dénomination des voies communales.

Transfert des charges de fluides (électricité, eau) entre la commune et la CCDP

Monsieur LE BORGNE explique que depuis le transfert des bâtiments scolaires en 2019, le coût des fluides n'a jamais été refacturé pour certains bâtiments (mairie, ancienne mairie, toilettes de l'étang...)

Après plusieurs calculs et échanges avec la CCDP le coût des fluides pour les 6 années a été estimé à 23 000 €.

La CCDP demande également la mise en place de compteurs d'eau sur tout site de consommation (ex : cimetière, fontaines...)

Alerte Citoyen

La CCDP a mis en place un système d'alerte par SMS afin d'informer les citoyens en cas de problème ou d'informations urgentes à communiquer à la population ; Les administrés doivent s'inscrire auprès de la CCDP afin de recevoir les alertes.

TRAVAUX

Les travaux de la route de L'Aumonnet avancent bien. Les traversées de route en enrobés seront faites prochainement.

Remerciements et félicitations au SMORE pour les travaux réalisés aux abords de l'œuf.

Les travaux à l'étang devraient débuter en décembre.

Virage à la sortie d'Ormes : faire tailler les arbres qui débordent sur la route

Panneau d'indication des commerces : les panneaux ont été posés trop haut et à des hauteurs différentes. Les services techniques vont revoir leur implantation.

Organisation du 14 juillet 2025 – RDV à 17 h pour la préparation des assiettes dans la cour de l'école élémentaire.

Marché du 11 juillet : le matériel sera à emmener dans la cour de l'école pour le 14/07. Il sera réinstallé dans la cour le lundi 14 juillet à 9 heures.

Prochain conseil municipal le mardi 16 septembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 20.